



*Conseil communal du 30/06/2026*

## **Réponse à l'interpellation n°12 :**

**« Situation sociale à Saint-Josse-ten-Noode : premier bilan des exclusions du chômage et impact financier pour la commune ; Interpellation introduite par M. LEMAIRE Pascal, Conseiller communal »** *(ordre du jour)*

Monsieur le Conseiller,

À ce jour, le CPAS a enregistré, au 15 mai 2026, 341 nouvelles demandes introduites par des personnes exclues du bénéfice des allocations de chômage, pour la période allant de janvier à avril 2026.

Ces données démontrent que plus de la moitié des personnes concernées se sont effectivement présentées auprès du CPAS afin de solliciter une aide. À l'inverse, le nombre de personnes ne remplissant pas les conditions d'octroi de l'aide sociale demeure particulièrement limité au regard du volume des demandes introduites.

Au vu de cette évolution, il est raisonnable d'estimer que le nombre de bénéficiaires pourrait dépasser les 600 d'ici la fin du mois de juillet 2026.

À ce stade, la prise en charge intégrale des bénéficiaires concernés par l'État fédéral signifie que cette augmentation n'a pas d'incidence immédiate sur la dotation communale. En revanche, à partir de l'exercice 2027, la participation communale à hauteur de 30 % des revenus d'intégration sociale versés aura un impact direct sur cette dotation, comme l'a rappelé Brulocalis.

Au-delà de ces chiffres, je tiens à souligner que la commune, main dans la main avec le CPAS, est pleinement consciente des réalités de terrain. Chaque jour, nos services travaillent de manière coordonnée afin de créer des synergies favorisant un retour vers un emploi durable et de qualité.

La problématique du chômage ne peut d'ailleurs être analysée de manière isolée. Elle s'inscrit dans un contexte plus large de paupérisation qui touche un nombre croissant de ménages. À la perte d'un revenu de remplacement s'ajoutent l'augmentation constante des loyers, le coût de l'énergie et, comme vous le soulignez également dans une autre interpellation, l'inflation persistante des prix des denrées alimentaires. L'ensemble de ces facteurs fragilise durablement de nombreux citoyens.

Cette réalité nous conduit, en tant que pouvoirs locaux, à développer une approche globale, centrée sur les droits des citoyens et sur leur accès effectif à ceux-ci. Sur le terrain, nous constatons quotidiennement que de nombreuses personnes ignorent qu'elles peuvent prétendre à certains droits, aides ou dispositifs d'accompagnement adaptés à leur situation sociale, familiale ou psychologique.

C'est précisément pour répondre à cette réalité que nous renforçons les dispositifs de proximité, développons les collaborations entre les différents services communaux et le CPAS, et multiplions les partenariats avec les acteurs locaux. Notre objectif est double : lutter contre le non-recours aux droits et favoriser une insertion sociale et professionnelle durable.

Dans cette perspective, le CPAS poursuit activement le développement de nouveaux partenariats afin d'accroître le nombre d'engagements réalisés dans le cadre du dispositif prévu à l'article 60 de la loi organique des CPAS.

La Mission locale, et je salue ici sa présidente, constitue également un partenaire essentiel dans cette dynamique, en accompagnant les bénéficiaires vers l'emploi au travers d'un suivi individualisé, de formations qualifiantes et d'un accompagnement renforcé à la recherche d'un emploi durable.

Je souhaite également rappeler que le CPAS demeure accessible sans rendez-vous et en toutes circonstances. Tout comme la Commune. Cette accessibilité est un choix assumé : elle garantit que toute personne confrontée à une difficulté puisse être accueillie rapidement, orientée efficacement et accompagnée sans obstacle administratif inutile.

Nous continuerons à agir avec détermination afin d'apporter des réponses concrètes aux difficultés rencontrées par nos concitoyens, en conjuguant solidarité, accès aux droits, accompagnement vers l'emploi et gestion responsable des finances publiques.

Je vous remercie pour votre attention.